



**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA**

Conseil du 17 Février 2017

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Marché N° 160056 – Levée des réserves électriques des structures communautaires.

L'An Deux Mille dix-sept, le 17 février à quinze heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 7 février 2017.

ETAIENT PRESENTS : Guy ARMANET, Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Michel CASTELLANI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Thérèse LORENZI, Jean-Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Julien MORGANTI, Emma MUSSIER, Lucien NATALI, Jean-Jacques PADOVANI, Philippe PERETTI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGO, François-Xavier RIOLACCI, Dominique ROSSI, Michel ROSSI, Jean-Michel SAVELLI, Céline SIMONI-PIACENTINI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean-Noël VALERY.

ONT DONNE POUVOIR :

Marie-Dominique CARRIER	à	Jean-Joseph MASSONI
Pierre-Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGO
Jean ZUCCARELLI	à	François-Xavier RIOLACCI

QUORUM : 21

ABSENTS : Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Valérie BIANCHI Angèle BRUNINI Emmanuelle DE GENTILI Marie-Paule HOUEMER, Pierre-Noel LUIGGI, Jean-Louis MILANI, Etienne PERFETTI, Gilles SIMEONI, Françoise VESPERINI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Mme BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

Objet : Marché N° 160056 – Levée des réserves électriques des structures Communautaires.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu l'ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 251-1° et 67 et 68 ;

Vu l'article 78 du décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux accords- cadres ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant la consultation lancée le 24 octobre 2016 en vue de l'attribution du marché N°160056 : levée des réserves électriques des structures communautaires ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 23 janvier 2017 et de la Commission « Moyens, planification et transparence de l'action communautaire » du 6 février 2017 ;

Vu le rapport n°4 ;

Où l'exposé du Vice-Président délégué aux travaux neufs et à la réhabilitation des bâtiments communautaires et après en avoir délibéré ;

A l'unanimité

APPROUVE

La procédure lancée pour l'attribution du marché suivant n°160056 : levée des réserves électriques des structures communautaires.

DECIDE

D'attribuer le marché correspondant au **groupement solidaire SARL AETC (mandataire)** Siret n° 42170888400018, sise à 20253 Patrimonio /**SAS INNETECH**, Siret n° 41056608700038, sise à 20290 Borgo, pour un montant minimum de 510 916,25 € HT (dont option d'un montant de 28 256,30 € HT).

AUTORISE

Le Président à signer le marché correspondant.

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 21.02.17
et publication ou notification
du 21.02.17
La Directrice des Affaires Générales
Nora MOCHRAOUI



LE PRESIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.